



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GÉNÉRALE  
SEPTEMBRE 1961



UN/SA COLLECTION

Distr.  
GÉNÉRALE  
A/C.5/902  
28 novembre 1961  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session  
CINQUIÈME COMMISSION  
Point 69 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL  
SUR LES TRAVAUX DE SA TREIZIÈME SESSION

Incidences financières du projet de résolution A/C.6/L.485/Rev.1  
adopté par la Sixième Commission à sa 712ème séance,  
le 13 novembre 1961

Etat présenté par le Secrétaire général

1. Aux termes du projet de résolution A/C.6/L.485/Rev.1, modifié, le Secrétaire général est prié de convoquer en février 1963 une conférence internationale de plénipotentiaires "pour examiner la question des relations consulaires et pour consacrer le résultat de ses travaux dans une convention internationale et dans tels autres instruments qu'elle jugera appropriés". Le Secrétaire général est également prié de prendre les dispositions voulues pour que le personnel, les services et les installations nécessaires soient mis à la disposition de la conférence.
2. Dans la note (A/C.6/L.490) dont il a saisi la Sixième Commission, le Secrétaire général a déclaré qu'il serait possible de convoquer cette conférence en février 1963 au Siège ou à Genève et a présenté une estimation des incidences financières dans les deux villes, conformément à l'article 154 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.
3. A supposer que la conférence dure sept semaines et que deux commissions se réunissent deux fois par jour, les dépenses se décomposent comme suit :

	<u>New York</u> <u>(Dollars des</u> <u>Etats-Unis)</u>	<u>Genève</u> <u>(Dollars des</u> <u>Etats-Unis)</u>
Personnel temporaire	108 300	234 900
Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel	2 600	10 400
Travaux d'imprimerie	91 000	91 000
Fournitures et services divers	-	5 000
TOTAL	<u>201 900</u>	<u>341 300</u>

a) Personnel temporaire

New York - 108 300 dollars correspondant aux traitements et frais de voyage de 59 fonctionnaires temporaires : 17 traducteurs/rédacteurs de comptes rendus, 6 réviseurs, 18 secrétaires, 9 éditeurs et 9 correcteurs d'épreuves.

Genève - 234 900 dollars correspondant aux traitements et frais de voyage de 200 fonctionnaires temporaires : 16 interprètes, 32 traducteurs/rédacteurs de comptes rendus, 12 réviseurs, 18 éditeurs, 18 correcteurs d'épreuves, 7 secrétaires, 55 dactylos, 26 préposés à la reproduction et à la distribution des documents et 16 préposés à l'entretien.

b) Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel

New York - 2 600 dollars correspondant aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance d'un expert du Secrétariat (le Rapporteur spécial de la Commission du droit international sur la question des relations consulaires) qui, comme la Sixième Commission l'a proposé à ses 708ème et 709ème séances, serait invité à participer à la Conférence.

Genève - 10 400 dollars correspondant aux frais de voyage et à l'indemnité de subsistance de 8 fonctionnaires détachés du Siège (7 fonctionnaires des services organiques et 1 calligraphe chinois), dont 3 feraient coïncider leur voyage avec leur congé dans les foyers. Ce chiffre comprend également les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de l'expert du Secrétariat mentionné ci-dessus.

/...

c) Travaux d'imprimerie

Ce crédit a été calculé à l'origine sur la même base que celui qui avait été demandé pour la Conférence de plénipotentiaires sur les relations et immunités diplomatiques qui a eu lieu au début de l'année à Vienne. Pour cette conférence, un crédit de 40 000 dollars avait été demandé pour couvrir les frais d'impression des documents préparatoires, des comptes rendus analytiques et des annexes en langues anglaise, espagnole et française, et de la Convention et de l'Acte final dans les cinq langues officielles. Il y a eu depuis lors une augmentation générale des prix d'environ 10 pour 100. En outre, on prévoit que le nombre de pages des documents préparatoires et des documents officiels de la Conférence proposée, y compris les annexes, sera au moins double de ceux de la Conférence de Vienne, puisqu'on prévoit qu'il y aura 4 séances par jour, au lieu de 2 comme à Vienne. De même, le volume contenant la Convention et l'Acte final sera beaucoup plus gros, puisqu'il y a 75 articles à débattre et à reproduire au lieu de 45 dans le cas de la Conférence de Vienne.

4. Pour ce qui est du personnel temporaire, il convient d'observer que, même si la Conférence est convoquée au Siège, il faudra faire appel à du personnel temporaire pour assurer le service d'une conférence d'une telle ampleur, qui viendra se greffer sur le programme annuel normal des conférences. On prévoit que le nombre des Etats qui y participeront atteindra 110, ce qui fait, compte tenu aussi du fait qu'on envisage jusqu'à 4 séances par jour, que le volume des services nécessaires dépassera considérablement celui des services fournis lors de la Conférence de Vienne, pour laquelle les dépenses de personnel temporaire se sont chiffrées à environ 102 000 dollars, non compris les services locaux que le Gouvernement autrichien a fournis directement et gratuitement à l'ONU.

5. Les estimations ci-dessus sont de nature provisoire et il est évidemment impossible, au stade actuel, de prévoir toutes les répercussions que la Conférence aura sur l'ensemble du programme pour 1963. Ces estimations donnent toutefois une idée de l'ampleur des dépenses.

6. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution A/C.6/L.485/Rev.1, le Secrétaire général demanderait le crédit voulu dans le projet de budget pour 1963.